



Communauté de communes des Vallées
de la Tille et de l'Ignon

BUDGET 2019

Note de synthèse

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' *« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

L'article L 5211-36 précise que :

« Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale ».

Cette note répond à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, comme le rapport d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la Covati (www.covati.fr)

Le vote du budget répond à quelques principes :

- ✓ Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril.
Le budget 2019 est voté le 21 mars 2019.
- ✓ La communauté de communes ne compte pas 1 seul budget mais 4 :
 - **Le budget principal** qui retrace les nombreuses activités et compétences de la Covati (enfance-jeunesse, actions sociales, affaires scolaires, Voirie, Equipements et infrastructures, Développement économique, urbanisme, Tourisme, Ordures Ménagères, Secrétariat de Mairie, administration générale, école de musique, immeuble trésorerie,...) financées par les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises), les dotations de l'Etat mais également par les redevances des usagers (restauration scolaire, activités péri et extrascolaires,...) et les prestations de services (CAF).
 - **Le budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**
Ce service fonctionne en régie avec du personnel de la communauté de communes et du personnel mis à disposition par une commune membre.
 - **Le budget annexe Parc d'activités du Seuil de Bourgogne**
Ce budget est lié à la zone d'activités de 30 hectares située à Til-Châtel.
 - **Le budget annexe Office de Tourisme**
L'office de Tourisme est géré par du personnel de la communauté de communes
- ✓ **Chaque budget doit obligatoirement être équilibré** (ou en suréquilibre) aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le Préfet interviennent pour faire respecter cette obligation.
- ✓ **Chaque budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement** (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements.
- ✓ **La collectivité ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.** L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

Les budgets présentés ont été établis dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 07 février dernier.

Récapitulatif global des budgets 2019 :

BUDGETS 2019	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Encours dette au 31/12/2018
Budget Général	7 077 411	2 546 820	9 624 231	1.230.480
SPANC	48 061	45 311	93 372	-
Parc d'activités Seuil de Bourgogne	1 599 607	1 851 335	3 450 942	1 100 860
Office de Tourisme	81 763	15 700	97 463	-
TOTAL Dépenses	8 806 842	4 459 166	13 266 008	2 321 140
TOTAL Recettes	9 314 729	4 459 166	13 773 895	
<i>Excédent budgétaire</i>	<i>507 886</i>	<i>0.00</i>	<i>507 886</i>	

Les budgets 2019 ont été dressés avec intégration des résultats constatés dans les différents comptes administratifs 2018 préalablement votés.

LE BUDGET PRINCIPAL

I) Section de fonctionnement

A – Les Dépenses

Le budget s'élève à 7 077 411 € concernant les dépenses de fonctionnement.

Les principales évolutions concernent :

- La diminution des attributions de compensations versées aux communes membres du fait du transfert de la piscine d'Is-sur-Tille et du recrutement, par la Covati, des secrétaires de mairie.
- L'augmentation de la dotation de solidarité communautaire qui passe à 55.000 € (40.000 € en 2018)
- Une hausse des dépenses de personnel en lien avec le recrutement des secrétaires de mairie et des (en contrepartie, il est effectué une baisse des attributions de compensations versées aux communes) et la budgétisation d'un poste de chargé de développement économique à temps plein et du chargé de mission CLEA (remboursé par le Pays Seine et Tilles).

- La création d'un service « police intercommunale » (remboursement par les communes en contrepartie)
- Le versement d' 1.5 an de subvention à l'ADMR pour la gestion de la SMA (solde 2018 versée en début d'année 2019)
- Le maintien du subventionnement des associations
- Le virement pour l'équilibre de la section d'investissement qui s'élève à 77.058 € (305.203 € en 2018)

Des économies ont été réalisées notamment sur :

- Les contrats de prestations de service :
 - o fin de mission « consultation contrats d'assurance »
 - o prestataires extérieurs NAP

1- Les charges de gestion (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 962 258 € contre 996 751 € en 2018. Cette diminution globale de 34.493 € s'explique essentiellement par :

- Diminution de certains contrats de prestations de service : assurance (- 30 K€), NAP (-32K€), primes d'assurance (- 7K€),
- Augmentation de certaines prestations : achats de repas restauration scolaire (+18K€),
- stade du réveil (+10K€) – reprise de l'entretien suite aux travaux réalisés en 2018
- piscine (+76 K€) – intégration du budget annexe
- étude transfert eau et assainissement (- 47 K€),
- école de musique (+16K€) – intégration du budget annexe,
- skate park (-22 K€)

2- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnels sont en hausse 2 993 836 € contre 2 157 809 €.

Cette hausse conséquente de 836.027 € s'explique par :

- Le recrutement des secrétaires de mairies (+ 332.661 €)
- La création d'un service de police intercommunale (+27.689 €).
- La budgétisation d'un poste de chargé de développement économique à temps plein (+ 29.476 €)
- L'intégration des agents de l'école de musique dans le budget principal (+ 267.411 €)
- Le recrutement des saisonniers pour la piscine d'Is-sur-Tille (+ 93 250 €)
- Le recrutement du charge de mission CLEA (+ 17.000 €)
- Le remplacement d'un agent en congé maternité (+7.000 €)
- Le remboursement en 2019 d'un agent mis à disposition en 2018 et son recrutement en 2019 par la Covati (+ 25.000 €)
- Une erreur de calcul sur les charges sociales en 2018 (+ 20.000 €)
- L'augmentation de certains temps de travail, la hausse des cotisations sociales, la titularisation et la politique de veille en matière d'évolution salariale.

3- Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les reversements et restitutions sur impôts et taxes sont de nouveau en baisse (1 037 837 € reversés aux communes pour compenser la perte de fiscalité professionnelle ainsi que les transferts de compétences et les mutualisations de personnel) soit une diminution de 324.385 € en raison des explications ci-dessus.

Pour la 2^{ème} année, il est prévu une somme au titre de la dotation de solidarité communautaire. Cette année, l'enveloppe sera fixée à 55.000 €.

4- Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant global s'élève à 692.970 € contre 619.641 € en 2018 (hausse de 73.329 €). Les principales modifications concernent :

- Le versement de la subvention d'équilibre à l'ADMR (+ 66 K€) – versement d'1.5 an (cf ci-dessus)
- Versement au budget annexe « office du tourisme » (+ 3.6 K€)
- subventions aux associations (+1.5 K€)
- hausse des cotisations sur indemnités des élus

A noter que pour la quatrième année, le budget principal alimentera le budget annexe de la ZAE de Til Châtel à hauteur de 170.000 €.

5- Les charges financières (chapitre 66)

On y retrouve les intérêts d'emprunt pour un montant de 36.335 €

6- Equilibre de la section d'investissement (chapitre 023)

Le financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement composé de :

- La dotation aux amortissements : 61 406 € (46 189 € en 2018)
- Le virement de la section de fonctionnement : 77 058 € soit 228.144 € de moins qu'en 2018 en raison de diminution globale du programme d'investissement et du financement de ce dernier par un emprunt de 327.000 €

B – Les Recettes

Le montant des recettes s'établit à 7.585.298 € soit un excédent budgétaire dégagé de 507.886 € contre 511 169 € en 2018.

Les recettes sont composées :

- Des impôts et taxes pour 4 394 510 € soit 57.9 % du budget (dont 904 662 € pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères)
- Des dotations de l'Etat et de subventions pour 1 285 338 € (16.9 % des recettes)
- De participations diverses 1.027 700 € (dont 498.000€ de redevances péri et extrascolaires, 344.000 € liés à la restauration scolaire et 69.500 € de redevances école de musique)
- Du report du résultat constaté au compte administratif 2018 de 583 918 €
- Des remboursements de personnel à hauteur de 178 116 €
- Des produits divers et produits exceptionnels pour 37 980 €

La fiscalité

Le coefficient de revalorisation des bases locatives a été établi par la loi de finances à 2.2 %.
Les taux d'imposition (taxe d'habitation et taxes foncières) ont été calculés sans augmentation.

La dotation de l'Etat

Le montant des dotations n'est pas connu à la date du vote du budget.

Toutefois une simulation a été réalisée sur le site de l'AMF. Il ressort :

- Une hausse de la dotation d'intercommunalité : 172.065 € (+ 16.303 €) (il s'agit du plafond fixé dans le cadre de la loi de finances 2019)
- Une baisse de la dotation de compensation : 345.788 € (-8.248 €).

II) Section d'investissement

A – Les Dépenses

Le volume des dépenses d'investissement est en forte diminution et passe de 3.366.601 € à 2.546.820 €, ce qui reste un niveau élevé au regard de la moyenne d'investissements de ces dernières années.

Les principales dépenses :

- Suite des projets engagés en 2018 : 980.826 € (restes à réaliser 2018)
 - Château Charbonnel : 81.873 €
 - Centre de loisirs : 774.162 €
 - Groupement de travaux voirie : 40.459 €
 - Construction du bâtiment de l'aérodrome : 84.330 €
- Projets 2019 : 1.555.793 € dont :
 - 3^{ème} tranche château Charbonnel : 200.000 €
 - Enveloppe fonds de concours pour les communes : 40.000 €
 - Centre de loisirs (fin des travaux) : 363.851 €
 - Mobilier du Centre de loisirs : 75.000 €
 - Déménagement du service actions sociales : 4.000 €
 - Restauration scolaire : 28.350 € (rénovation cuisine de Marcilly (18.3 K€) et enveloppe pour renouvellement parc électroménager (10K€))
 - Réseau communautaire : 20.000 €
 - Groupement de travaux annuels (concerne les communes membres qui remboursent intégralement les montants) : 164 790 €
 - Maison de la petite enfance : 3.000 € (remplacement de mobilier)
 - Stade du réveil : 77 100 € pour :
 - le lancement des études terrain synthétique et reconstruction de la salle du Réveil (70.100 €)
 - L'installation d'un panneau d'affichage (7.000 €)
 - Plateau d'athlétisme : 4.000 € pour l'installation de mobilier dans les vestiaires

- Aérodrome : 40.000 € dont 26.667 € pour le remplacement de la toiture du hangar ULM.
- Remboursement du capital des emprunts : 139 686 €
- Déficit d'investissement reporté (constaté au compte administratif 2018) pour 341 248 €

B – Les Recettes

Les recettes de la section d'investissement s'établissent de la manière suivante :

- 369 300 € seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- 327.000 € seront issus d'un emprunt
- 1.095 481 € proviendront de subventions et fonds de concours
- 50 380 € découleront de la dotation aux amortissements
- 205 249 € seront remboursés par les communes sur le groupement de travaux
- 77 058 € résulteront du versement de la section de fonctionnement.
- L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 363 617 €

LES BUDGETS ANNEXES

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Ce budget doit s'équilibrer sans versement du budget principal.

Cette année, le nombre de contrôles devait diminuer mais le partenariat mis en place avec les communautés de communes voisines permet de maintenir l'activité du service et donc contribue à son équilibre financier.

En investissement, poursuite, dans le cadre du dispositif mis en place par l'agence de l'eau, des aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs.

A noter l'acquisition d'un véhicule électrique d'occasion pour un montant de 3.311 €

Parc d'Activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel

Un versement du budget principal de 140 000 € vient compenser les annuités d'emprunts (139 291 €).

A la demande de la trésorerie, ce budget intègre désormais la valeur des terrains (stocks) à hauteur de 1.457 M€

Office de tourisme

Fonctionnement :

Outre le fonctionnement de l'office, ce budget intègre l'organisation de manifestations (marchés nocturnes, fête de la truffe, fantastic picnic,...) ainsi des actions de communication

Ce budget annexe est équilibré par un versement du budget principal d'un montant de 67 078 € (légèrement supérieur à 2018 (63.488 €) qui permet notamment de financer les investissements qui s'élèvent à 15.000 € (panneau autoroutier et panneaux de signalisation sentiers de randonnées et parcours de VTT).

Ces différents budgets sont tenus à la disposition des administrés qui peuvent venir les consulter au siège de la Covati 4 allée Jean Moulin à Is-sur-Tille.